

VILLE de ROYAN

Séance du 12 Mars 1963

OBJET :

Régularisation de crédits

exercice 1962

63008

Le douze Mars mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Mars 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, PRENUSSEAU LANOUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, ETCHERBER, BERLAND, REIX, WARTEAU, BOUCHET, GALLAND, GACHET, BUJARD, BETOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors de la réunion du 11 Décembre 1962, votre Assemblée avait procédé à une première régularisation de crédits au titre de l'exercice 1962.

La clôture a donné lieu à une dernière mise au point de notre comptabilité se rapportant à l'année écoulée et les insuffisances de crédits, dans l'ensemble minimes, ont été régularisées en majorité à l'intérieur de chaque chapitre des dépenses où elles apparaissaient.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 20 Février 1963

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière lors de sa séance du 28 Février 1963

décide

de voter les autorisations spéciales énumérées ci-après qui mettent un terme aux opérations de régularisation de l'exercice 1962.

SECTION ORDINAIRE

A - REGULARISATION DE CREDITS PAR VIREMENTS à l'INTERIEUR
DES CHAPITRES DU BUDGET

CHAP . ART.

1	7	Allocations familiales, salaire unique et logement	:	2.317,12
1	11	Contribution patronale 5 % sur les salaires	:	2.320,11
1	13	Indemnité au Receveur Municipal	:	196,00
TOTAL				4.833,23

à prélever sur le Chapitre 1- art.3 " Rémunérations pour travaux supplémentaires".

XIII	11	Egoutiers: salaires et indemnités diverses	:	518,69
XIV	1	Travaux d'entretien des rues, quais et places	:	4.515,07
XIV	21	Travaux pour branchement tout à l'égout	:	6.315,96
TOTAL				11.349,72

à prélever sur le Chapitre XIII - art. 1 " Agent de la voirie: salaires et indemnités diverses " .

XV	30	Salaire du personnel des cantines scolaires	:	1.229,84
----	----	---	---	----------

à prélever sur le chap. XV - art.31 " Indemnités aux Instituteurs pour surveillance des repas."

XVI -	10	Marché de gros : dépenses diverses d'exploitation	:	24,85
XVI	11	Marché central : dépenses diverses d'exploitation : eau, électricité, produits de nettoyage	:	2.259,98
TOTAL				2.284,83

à prélever sur le chapitre XVI- art.31 " Cantines scolaires achat de combustible"

XIX	2	Achat de mobilier, aménagement, équipement	:	0,03
"	7	Location des plages à l'Administration des Domaines	:	139,58
"	9	Entretien du terrain de camping : aménagement, entretien, surveillance	:	61,52
TOTAL				201,13

à prélever sur le Chap.XIX -a rt.5 " Consommation d'eau des divers services municipaux ".

./..

CHAP.	ART.		
XX	8	Cours professionnels municipaux	: 14,56 /
XX	11	Enseignement musique dans les Ecoles Primaires:	6,00 /
			<hr/>
TOTAL :			20,56 /
<hr/>			

à prélever sur le Ch.XX-art.2 " Salaires des femmes de services des classes maternelles "

XXI	6	Prix aux lauréats des écoles publiques	: 42,77 /
XXI	8	Fêtes de l'arbre de Noël	: 278,78 /
XXI	3	Chauffage et éclairage des classes	348,83 /
			<hr/>
TOTAL :			670,38
<hr/>			

à prélever sur le Chap.XXI-art.1 " Entretien des Ecoles Primaires Publiques".

XXVIII	10	Réception de la Municipalité	: 1.168,34 /
<hr/>			

à prélever sur le chapitre XXVIII -art.9 " Frais d'exploitation et d'entretien du Palais des Congrès.

XXIX	2	Fêtes locales dépenses de la Municipalité	TOTAL : 1.485,18 /
<hr/>			

à prélever sur le Ch. XXIX -art. 1 " Fêtes Nationales " pour un montant de 549,76 / Chapitre XXIX -art.4 " Subvention au Comité Directeur de la Bibliothèque Municipale " pour un montant de 418 frs,54 et CHAP. XXIX -art.5 pour le complément de 517 frs,88.

XXX	7	Participation communale dans le Service Postal	15,70 /
XXX	8	Frais pour l'organisation de diverses élections	58,20 /
			<hr/>
TOTAL :			73,90 /
<hr/>			

à prélever sur le chapitre XXX -art. 1 " Indemnité de fonctions aux Maire et Adjointés

B- REGULARISATION DE CREDITS AU MOYEN DES PLUS VALUES DE RECETTES CONSTATÉES AU COURS DE L'EXERCICE

XVI	30	Cantines scolaires : achat de denrées alimentaires :	24.264,45 /
			<hr/>
couverts par la plus-value de recettes de 32.894 frs,70 restant disponibles au chapitre IV -art.12 " Versements des usagers des cantines scolaires ".			

/...

CHAP.	ART.		
XXVI	2	Part du Bureau d'Aide Sociale dans la taxe sur les spectacles	6.387,59
couverts par la plus-value de recettes de 9.160 frs,78 restant disponible au chapitre III -art.2 "Taxes sur les spectacles".			
IV	4	Frais de surveillance saisonnière et touristique	2.430,07
VIII	4	Enlèvement des ordures ménagères	11.837,59
XII	1	Eclairage public : entretien, consommation équipement	3.198,12
XXV	2	Frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire	628,44
TOTAL :			18.094,22

couverts par la plus valeur des recettes de 31.435 frs,79 constatée au Chapitre III - art.5 " Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ".

SECTION EXTRAORDINAIRE

A. Lantier

REGULARISATION PAR VIREMENT DE CREDIT A L'INTERIEUR DE CETTE SECTION DU BUDGET

XXXVII	7	Travaux d'aménagement de la Perception	550,83
XXXVII	18	Construction du Centre de Santé Provisoire	610,50
XXXVII	20	Construction du Casino Municipal	100,96
XXXVII	30	Cession du Pont bascule de l'Usine à Gaz	1.685,81
TOTAL :			2.948,11

à prélever sur le Chapitre XXXVI -article 8 - " Achat de classes préfabriquées " qui fait ressortir un reliquat de 7.591 francs,32 provenant des ressources générales du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que susdits .

Ont signé au registre Messieurs les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme,
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 25 MARS 1963
Le Sous-Préfet,

[Signature]

[Signature]

M. MATRAS

